

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis public aux personnes et aux organismes désirant s'exprimer sur le projet de résolution 26-0342 permettant la construction d'un sixplex sur le lot 5 480 899 et sur le projet de résolution 26-0343 permettant la construction d'un quadruplex sur le lot 5 480 899.

QUE : Lors de la séance ordinaire du 10 MARS 2026, le Conseil municipal a déposé et adopté les deux projets de résolution :

Les deux (2) projets visent à permettre la construction de logement dans le périmètre urbain en utilisant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31).

Le projet résolution 26-0342 permet les dérogations suivantes :

- a) La hauteur du bâtiment autorisée est de 10,4 mètres comparativement à la hauteur maximale autorisée habituellement de 10 mètres ;
- b) Le nombre de logement autorisé est de 6 comparativement à 3 logements par lot ;
- c) La largeur de l'entrée charretière de 5,18 mètres comparativement à 6 mètres ;
- d) Le type de logement est un sixplex comparativement à un triplex.

Le projet résolution 26-0343 permet les dérogations suivantes :

- a) Le nombre de logement autorisé est de 4 comparativement à 3 logements par lot ;
- b) Le type de logement est un quadruplex comparativement à un triplex ;
- c) La largeur de l'entrée charretière de 5,18 mètres comparativement à 6 mètres.

CONSULTATION PUBLIQUE

Une consultation publique aura lieu le mercredi 1^{er} avril à 19 h, à la salle du conseil situé au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton. Cette consultation publique permettra au conseil d'expliquer les projets de résolutions et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de résolution peut le faire au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel à : directeurgeneral@steclotildehorton.ca.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 12^e jour de mars 2026.

SIGNÉ

Michael Bernier
Directeur général greffier-trésorier